Collectif Belge - Triodos - compte-rendu réunion digitale du 2 avril 2024

Présents : Iris, Titanne, Maria, Patricia, Laurence, Dick, Eric, Paul, Christian, Jac, Tanguy, Jan, Eric et Koen

Excusés : Frédéric, Luc, Chris et Paul

1. Lors de l'assemblée générale du SAAT du 27 février 2024, toutes les propositions de changement de gouvernance ont été rejetées. Une nette majorité du CH a manifesté son désaccord avec la ligne de conduite de la Banque Triodos.

2. Le 14 mars, les résultats de la banque pour 2023 ont été annoncés. Ils sont très bons et conformes aux performances des autres banques en Europe. Triodos propose un dividende de 75 % des bénéfices à distribuer à la CH.

3. Une invitation sera envoyée à la CH pour la prochaine réunion du SAAT le 15 avril. Cette invitation provient d'un expéditeur non annoncé, corporate.broking@nl.abnamro.com, ce qui prête à confusion. De plus, les fonctions pour s'inscrire au plus tard le 8 avril ne fonctionnent pas correctement, la traduction en français est une fois de plus abominable et le CH reçoit des documents d'autres sociétés que Triodos. Il a été décidé d'écrire sans délai à SAAT au sujet de ces problèmes et d'exiger qu'il y soit remédié. On se demande également si cette collaboration intensive avec ABNAMRO n'est pas la manifestation d'un lien indésirable avec l'employeur précédent du PDG de Triodos.

Les procurations sont possibles au SAAT, mais comme rien ne doit être voté (Yolande Sap a encore un mandat jusqu'à fin juin 2024), elles ne servent qu'à mandater des orateurs au nom d'un CH.

L'assemblée discute du nouveau rôle du SAAT. Il a dû renoncer à son monopole de vote au nom des CH après la création de la MTF. Dans le cadre du nouveau mandat, il peut toujours voter au nom des CH qui le demandent, ou accorder aux CH le droit de voter eux-mêmes. Il reste à voir comment ce dernier cas de figure se présentera.

Que devrions-nous faire lors de la réunion du SAAT du 15 avril ?

L'ordre du jour prévoit la discussion de la position du SAAT lors de la prochaine assemblée générale de la banque, à des fins de consultation et non de prise de décision.

Après discussion, le Collectif belge du 15 mai décide de demander le refus de la décharge aux administrateurs de la banque pour la période écoulée. Cela met la pression sur la direction et garantit également que leur responsabilité personnelle pour la période écoulée est mise en cause.

4. Mais plus encore, nous voulons obliger Triodos à se conformer au souhait général de la CH de remplacer le MTF par un meilleur système de négociation qui se traduise par une valeur plus élevée des certificats, et ce avec effet immédiat. Il ne suffit pas de présenter les résultats d'une évaluation le 17 mai. Il doit y avoir une réparation en plus du dividende, comme le recommande la Chambre des entreprises d'Amsterdam. Enfin, la gouvernance doit également être abordée simultanément à partir du 17 mai. Il s'agit notamment de mettre en place une structure de protection et de créer un récit qui garantisse une distinction durable entre cette banque et les autres en termes de services bancaires durables et éthiques. Le temps presse pour Triodos.

5. Le Collectif discute ensuite des moyens d'action.

Obtenir à nouveau une majorité, cette fois au sein de l'AG. Cela devient plus difficile car le plafond de vote de 1 000 voix ne compte plus ici et aucune procuration à des tiers (par exemple la SCTB) n'est possible. D'un autre côté, les votes passés redonnent au CH le courage de croire que quelque chose peut encore changer en utilisant son vote à l'assemblée. Nous allons donc nous mobiliser.

Il est tout aussi important d'exprimer notre position et notre mécontentement dans les médias afin de convaincre Triodos de changer sa politique. Nous avons accès à la presse flamande, mais pas encore à la presse francophone. Nous sommes en train de réfléchir à la manière d'améliorer cet accès.

En ce qui concerne les actions en justice, nous discutons du verdict rendu aux Pays-Bas dans l'affaire Vayne. Plusieurs avocats soulignent la spécificité de cette affaire. Il est peu probable qu'un juge rende la même décision dans un cas d'achat d'un petit nombre de certificats.

Des recherches ont également été menées sur les réclamations collectives. Nous pensons que la menace a un certain effet sur la banque. Mais le claim collectif est difficile, coûteux et a une durée très longue ? Depuis novembre 2020, de nouvelles réglementations européennes ont introduit des règles complexes. Un tribunal néerlandais doit déclarer la demande d'un seul (lequel ?) plaignant recevable, après avoir enquêté sur la nature de la plainte, la structure et les finances du (des) plaignant(s). Au cours de cette période initiale, Triodos peut, pour sa part, faire valoir que la demande est irrecevable. Cette période peut durer jusqu'à 18 mois. Ce n'est qu'ensuite que les plaidoiries et les décisions sur le fond suivent si nécessaire, y compris les recours : nous parlons de 5 ans supplémentaires ?

Enfin, nous discutons de l'opportunité d'une rencontre avec Thomas Vancraen. Le directeur allemand et espagnol de Triodos a déjà démissionné. Mais Thomas aurait un accès direct à la direction aux Pays-Bas. Il ne peut certainement pas être laissé en paix et doit prendre le temps d'écouter nos souhaits. La question de savoir ce que nous voulons faire exactement n'est pas encore réglée. Eric, Koen et Luc veulent déjà participer.

6. Prochaine réunion du Collectif belge après l'AG de SAAT. Maria et Koen y seront presents.